

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 45

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE 33

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit la règle, actuellement en vigueur, limitant le nombre de mandats du président de l'AMF dès lors que l'article 8 du statut général ne fixe plus une telle règle. Il s'agit donc du maintien du droit actuel.